

Pyrenées pays des hommes pays des ours

Ensemble, agissons pour que l'ours brun continue d'exister, **libre** dans nos forêts pyrénéennes!



Ce patrimoine commun appartient aussi aux générations futures, au même titre que l'isard, le desman, le gypaète barbu, le grand tetras, les paysages, la culture...

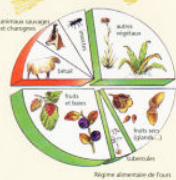


Répartition des ours dans les Pyrénées en juin 2006

> **Pourquoi des ours dans les Pyrénées?**
Préserver l'ours c'est **respecter la biodiversité** dont il fait partie mais aussi l'identité pyrénéenne.



> **L'ours est-il dangereux? Non**, pas plus qu'un sanglier. Vous pouvez vous promener en famille et en sécurité.
> **Pourquoi lâcher des ours dans les Pyrénées?**
- la population se réduit suite à la chasse puis à l'urbanisation.
- l'espèce est en diminution constante sur le continent européen.



La France doit participer à son maintien.

> **Que mange l'ours?** L'ours est omnivore et opportuniste. **Il mange en moyenne 75 % de végétaux.** Le régime alimentaire des ours pyrénéens est identique à celui des ours de souche slovène.

> **Est-ce que les Pyrénéens sont favorables au renforcement de la population d'ours? Oui.** Tous les sondages (Sources IFOP) montrent que **la grande majorité des Pyrénéens sont favorables.**

> **L'ours peut-il être un atout économique? Oui,** la présence de l'ours est un **levier de développement économique et touristique.**

> **La cohabitation ours - élevage est-elle possible? Oui,** avec des aides à l'emploi de bergers, d'utilisation de chien de protection, de clôtures. Plus de la moitié du budget du programme ours est consacrée au soutien du pastoralisme.

> **Quel est le nombre de bêtes tuées par l'ours?**
Sur des pertes annuelles estimées entre 10 et 20000 bêtes, **environ 300** sont attribuées de façon certaine ou probable à l'ours et indemnisées. Dans tous les cas, le doute bénéficie toujours à l'éleveur.



> **Que faire en cas de RENCONTRE AVEC UN OURS?**
- manifestez-vous calmement,
- conservez le contact visuel,
- libérez le passage pour faciliter sa fuite,
- quittez la zone en revenant sur vos pas.
- ne courez pas,
- tenez votre chien en laisse.



Mesures d'accompagnement
- Poste de bergers
- Portage de matériel
- Moyens de communications
- Chiens de protection (Patous)
- Clôtures électriques...

L'ours craint l'homme, il cherchera à vous éviter

La Coordination Associative Pyrénéenne pour l'Ours est heureuse de vous offrir ce poster qui a été élaboré en prenant en compte vos interrogations sur le retour de l'ours dans les Pyrénées. Nous vous suggérons de l'afficher chez vous, il vous permettra d'expliquer à votre tour, avec des informations précises, que les Pyrénées peuvent, si on en a la volonté, être à la fois

Pays des hommes, pays des ours...

Les informations présentées sur ce poster ont été ramenées à l'essentiel. Des compléments d'informations sont disponibles sur les sites web:

www.ours.ecologie.gouv.fr
www.cap-ours.fr

Vous pourrez y laisser vos commentaires et demander des brochures gratuites.

La **Coordination Associative Pyrénéenne pour l'Ours** créée en l'an 2000 rassemble 30 associations de bergers, d'éleveurs, d'apiculteurs, de comités d'habitants, de professionnels du tourisme ainsi que des associations de développement économique durable, de protection et d'éducation à la nature.

Elle a pour objectifs:

1. **La restauration d'une population** viable d'ours par de nouveaux renforcements sur le massif pyrénéen,
2. **L'acceptation sociale de l'ours** et la poursuite des efforts réalisés dans ce domaine à travers:
 - la promotion et la formation de techniques permettant la cohabitation ours - élevage/apiculture,
 - le développement des productions de qualité (viandes, fromages et miel provenant des estives),
 - la contribution au développement de l'économie pyrénéenne grâce à des activités artisanales et touristiques adaptées,
3. **La réalisation d'actions de sensibilisation** sur la conservation de la biodiversité pyrénéenne.

Les associations de CAP-Ours sont réunies autour d'une Charte. Elles ont réalisé en 2001 une liste de propositions dans le but d'améliorer la cohabitation ours - élevage dans les Pyrénées. Ces propositions ont été défendues auprès des différents gouvernements. Afin d'informer le public sur l'évolution de ses objectifs et sur les activités réalisées par ses associations, CAP-Ours édite chaque année « Le Journal de CAP-Ours ».



Les associations membres de CAP - Ours

APATURA Accompagnement naturaliste, Association pour la Cohabitation Pastorale (**ACP**), **Action Nature**, Association Pyrénéenne des Accompagnateurs en Montagne du département Pyrénées-Orientales (**APAM 66**), Associations Départementales Pyrénéennes des Accompagnateurs en Montagne des départements Ariège et Haute Garonne (**ADPAM Ariège** et **ADPAM Haute-Garonne**), **Les Amis du Pic du Gar**, **Les Amis de la Terre Midi-Pyrénées**, Les Amis de l'Ours en Pyrénées Centrales (**AMOPYC**), Association des Naturalistes de l'Ariège (**ANA**), Association Nature Comminges (**ANC**), Association de Promotion des Initiatives des Habitants de Mijanès (**APIHM**), Comité Ecologique Ariégeois (**CEA**), Conseil International Associatif pour la Protection des Pyrénées (**CIAPP**), **Connaissance de l'ours**, **FERUS** (Groupe Loup France/ARTUS), Fonds d'Intervention Eco-Pastoral - Groupe Ours Pyrénées (**FIEP**), France Nature Environnement (**FNE**), **L'œil aux aguets**, **Mille Traces**, **Nature Midi-Pyrénées**, **Nature Midi-Pyrénées comité local Hautes-Pyrénées**, **Pays de l'Ours-ADET** (Association pour le Développement Durable des Pyrénées centrales), Société d'Etude de Protection et d'Aménagement de la Nature dans le Sud Ouest-Béarn (**SEPANSO**), Société Française d'Etude et de Protection des Mammifères (**SFEPM**), **Sours**, Société Protectrice des Animaux (**SPA**), Union Midi-Pyrénées Nature et Environnement (**Uminate**), Union Midi-Pyrénées Nature et Environnement - Hautes-Pyrénées (**Uminate 65**), **WWF France**.